

**COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE
Sous-Comité juridique**

Transcription non éditée

818^e séance

Mercredi 31 mars 2010, à 15 heures
Vienne

Président : M. A. Talebzadeh (République islamique d'Iran)

La séance est ouverte à 15 h 12.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Bonne après-midi, Mesdames et Messieurs. Je déclare ouverte la 818^e séance du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Je voudrais vous présenter le programme de travail pour cette après-midi. Nous allons poursuivre et je l'espère terminer l'examen du point 13 de l'ordre du jour, "Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la cinquantième session du Sous-Comité juridique".

Ensuite, nous allons continuer l'adoption des différentes parties du rapport du Sous-Comité.

Avez-vous des questions ou des commentaires à faire sur ce programme de travail ? Cela ne semble pas être le cas.

Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la cinquantième session du Sous-Comité juridique (point 13 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Nous allons poursuivre et achever l'examen du point 13, "Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la cinquantième session du Sous-Comité juridique".

Il n'y a pas d'orateur inscrit sur ma liste. Y a-t-il des délégations qui souhaitent intervenir au titre de ce point de l'ordre du jour ? Cela ne semble pas être le cas. Dans ce cas là, s'il n'y a plus d'autres interventions au titre de ce point, puis-je considérer qu'en 2011 vous voulez examiner les points tels qu'énumérés au paragraphe premier du CPR.17 ? Pas de commentaires. *Il en est ainsi décidé.*

Puis-je considérer également que le Sous-Comité souhaite inviter l'IISL et l'ECSL à organiser un colloque à la prochaine session du Sous-Comité ? Je repose ma question : Puis-je considérer également que le Sous-Comité souhaite inviter l'IISL et l'ECSL à organiser un colloque à la prochaine session du Sous-Comité l'année prochaine ? Il n'y a pas d'objections. *Il en est ainsi décidé.*

Puis-je considérer que le Sous-Comité souhaite reconvoquer les groupes de travail chargés de l'état et l'application des traités et le groupe de travail concernant la définition et la délimitation de l'espace, et le groupe de travail sur la législation nationale, comme recommandé ? S'il n'y a pas de commentaires, *il en est ainsi décidé.*

Puis-je considérer que les auteurs des points énumérés au point 4 du CRP.17 souhaitent garder leurs propositions pour que ces propositions soient examinées en 2011 ?

Le secrétariat souhaite intervenir.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Ce matin, nous avons examiné cette question et le

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



représentant de la République tchèque voulait rajouter quelque chose à la liste, voulait rajouter un nouveau point à la liste. Je vais essayer de me relire : “Examen des aspects juridiques des principes directeurs de réduction des débris spatiaux du COPUOS afin de les transformer en principes régissant les débris spatiaux qui devraient être élaborés par le Sous-Comité juridique et qui devraient être adoptés par l’Assemblée générale”.

Voilà la proposition de la République tchèque. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l’anglais] : Merci. Avez-vous des commentaires ?

Bien, nous allons procéder de cette façon. Nous avons terminé l’examen du point 13 de l’ordre du jour, “Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l’espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l’ordre du jour de la cinquantième session du Sous-Comité juridique”.

Adoption du rapport du Sous-Comité (document A/AC.105/C.2/L.279/Add.1) (suite)

Le PRÉSIDENT [interprétation de l’anglais] : Mesdames et Messieurs, nous allons maintenant poursuivre l’examen et l’adoption du rapport du Sous-Comité juridique. Nous allons reprendre la deuxième partie du rapport, document L.279/Add.1, et ensuite nous passerons à la première partie du rapport A/AC.105/C.2/L.279.

Nous poursuivons l’examen de la deuxième partie du rapport, document L.279/Add.1, paragraphe par paragraphe comme ce matin. Nous en étions restés au paragraphe 39.

Paragraphe 39

Le PRÉSIDENT [interprétation de l’anglais] : Paragraphe 39. Avez-vous des commentaires ? *Adopté.*

Paragraphe 40

Le PRÉSIDENT [interprétation de l’anglais] : Paragraphe 40. *Adopté.*

Paragraphe 41

Le PRÉSIDENT [interprétation de l’anglais] : Paragraphe 41. *Adopté.*

Paragraphe 42

Le PRÉSIDENT [interprétation de l’anglais] : Paragraphe 42. *Adopté.*

Paragraphe 43

Le PRÉSIDENT [interprétation de l’anglais] : Paragraphe 43.

Paragraphe 44

Le PRÉSIDENT [interprétation de l’anglais] : Paragraphe 44. *Adopté.*

Paragraphe 45

Le PRÉSIDENT [interprétation de l’anglais] : Paragraphe 45. *Adopté.*

Paragraphe 46

Le PRÉSIDENT [interprétation de l’anglais] : Paragraphe 46. *Adopté.*

Paragraphe 47

Le PRÉSIDENT [interprétation de l’anglais] : Paragraphe 47. *Adopté.*

Paragraphe 48

Le PRÉSIDENT [interprétation de l’anglais] : Paragraphe 48. *Adopté.*

Paragraphe 49

Le PRÉSIDENT [interprétation de l’anglais] : Paragraphe 49. *Adopté.*

Paragraphe 50

Le PRÉSIDENT [interprétation de l’anglais] : Paragraphe 50. *Adopté.*

Paragraphe 51

Le PRÉSIDENT [interprétation de l’anglais] : Paragraphe 51. *Adopté.*

Paragraphe 52

Le PRÉSIDENT [interprétation de l’anglais] : Paragraphe 52. *Adopté.*

Paragraphe 53

Le PRÉSIDENT [interprétation de l’anglais] : Paragraphe 53. *Adopté.*

Paragraphe 54

Le PRÉSIDENT [interprétation de l’anglais] : Paragraphe 54. *Adopté.*

Paragraphe 55

Le PRÉSIDENT [interprétation de l’anglais] : Paragraphe 55. *Adopté.*

Paragraphe 56

Le PRÉSIDENT [interprétation de l’anglais] : Paragraphe 56. *Adopté.*

Paragraphe 57

Le PRÉSIDENT [interprétation de l’anglais] : Paragraphe 57. *Adopté.*

Paragraphe 58

Le PRÉSIDENT [interprétation de l’anglais] : Paragraphe 58. *Adopté.*

Paragraphe 59

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 59. *Adopté.*

Paragraphe 60

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 60. *Adopté.*

Nous allons revenir au document L.279/Add.1 parce qu'il y a eu certaines suggestions formulées ce matin, donc je vais donner la parole au secrétariat qui va nous expliquer ce qui a été dit ce matin et ce qui a été rajouté ce matin.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Oui, effectivement, vous vous en souviendrez, Mesdames et Messieurs, ce matin, trois questions ont été soulevées, trois propositions ont été faites, une proposition de l'Arabie saoudite concernant le paragraphe 19, une proposition du Venezuela visant à rajouter un paragraphe, le paragraphe 11 *bis*, et une proposition du Japon pour un nouveau paragraphe à rajouter sur la section sur le renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial.

Pour ce qui est du paragraphe 19, il y a une proposition qui a été faite visant à amender ce paragraphe de la manière suivante, en disant "Certaines délégations ont exprimé le point de vue que", le reste du paragraphe resterait tel quel et il n'y aurait pas d'autre modification de ce paragraphe. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Très bien. Merci au secrétariat. Y a-t-il d'autres observations ? Le paragraphe 19 ne semble pas poser de problèmes, il n'y a pas d'observations. *Il est donc adopté.*

Le secrétariat, allez-y. Suggestion suivante.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je vous propose de passer maintenant à la proposition du délégué du Venezuela. Il s'agirait de rajouter un paragraphe, le paragraphe 11 *bis*. Le Venezuela nous a transmis ce paragraphe par écrit :

"Le point de vue a été exprimé que lors de l'examen des questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace le Sous-Comité devrait prendre en considération les avancées technologiques futures et que le Sous-Comité scientifique et technique devrait également examiner cette question."

Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci au secrétariat. Y a-t-il d'autres observations dans la salle ? *Il en est ainsi décidé.*

La parole à nouveau au secrétariat pour une autre suggestion faite par un autre État membre.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Il s'agit d'une proposition faite par le délégué du Japon. Il s'agirait ici de rajouter un paragraphe qui porterait le numéro 29 *bis* et qui dirait la chose suivante :

"Le Sous-Comité a noté que le soutien financier fourni par la JAXA, l'agence d'exploration spatiale japonaise, destiné à envoyer des étudiants dans la région Asie-Pacifique pour participer au Congrès international d'astronautique ainsi que les autres possibilités offertes par la JAXA, en particulier dans le cadre de l'APRSF, le Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales."

Voilà ce que propose la délégation japonaise au paragraphe 29 *bis*. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci au secrétariat. Y a-t-il des observations sur cette proposition ? Non. *Il en est donc ainsi décidé.* Je vous remercie.

Nous avons donc adopté la deuxième partie du projet de rapport qui figure dans le document, A/AC.105/C.2/L.279/Add.1.

Le secrétariat a demandé la parole. Allez-y.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Oui, Mesdames et Messieurs, vous vous en souviendrez, pour la première partie du rapport qui figure dans le document L.279, il y a une série de propositions restées en suspens que nous devons passer en revue et traiter. Le secrétariat a reçu quatre propositions de nouveaux paragraphes devant figurer dans la section sur le "Débat général" et le secrétariat est en train de taper ces quatre propositions et elles vous seront distribuées le plus vite possible. Le secrétariat est en train de les taper à la machine. Le secrétariat vous propose que, en attendant que ces textes soient reproduits, nous passions au L.279/Add.2 et que nous commencions à procéder à l'adoption de cette partie du rapport. Je vous remercie.

Adoption du rapport du Sous-Comité (document A/AC.105/C.2/L.279/Add.2)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Y a-t-il des observations, des objections ? Je vous propose de passer maintenant

au document L.279/Add.2. C'est la partie du projet de rapport qui porte sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace.

Paragraphe premier

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe premier. Pas d'observations sur le paragraphe premier. *Adopté.*

Paragraphe 2

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 2. *Adopté.*

Paragraphe 3

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 3. Pas d'observations. *Adopté.*

Paragraphe 4

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 4. Pas d'observations. *Adopté.*

Paragraphe 5

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 5. Pas d'observations. *Adopté.*

Paragraphe 6

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 6. Pas d'observations. *Adopté.*

Paragraphe 7

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 7. *Adopté.*

Paragraphe 8

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 8. La Chine. Allez-y, Monsieur.

M. Y. XU (Chine) [interprétation de l'anglais] : Merci, Monsieur le Président. Paragraphe 8, nous voudrions proposer un léger amendement à la fin de ce paragraphe. Ça commence par "La possibilité de modifier certaines dispositions du régime juridique actuel". Je pense que les suggestions vont vers une consolidation, un renforcement ou une amélioration de ces dispositions. C'est la raison pour laquelle je vous propose un changement ici, de dire, "La possibilité non pas de modifier mais d'améliorer le régime juridique actuel" qui est plus général et plus exact que le libellé actuel, "La possibilité de modifier certaines dispositions du régime juridique actuel". Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Je remercie le représentant de la Chine

pour ces observations. La parole va au secrétariat. Non, j'allais donner la parole au secrétariat mais apparemment ils n'en ont pas besoin. Y a-t-il d'autres observations sur le paragraphe 8 ? Pas d'observations, *le paragraphe 8 est donc adopté.*

Paragraphe 9

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 9. Pas d'observations. *Adopté.*

Paragraphe 10

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 10. Pas d'observations. *Adopté.*

Paragraphe 11

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 11. Pas d'observations. *Adopté.*

Paragraphe 12

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 12. Pas d'observations. *Adopté.*

Paragraphe 13

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 13. Pas d'observations. *Adopté.*

Paragraphe 14

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 14. Pas d'observations. *Adopté.*

Paragraphe 15

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 15. Pas d'observations. *Adopté.*

Le secrétariat, allez-y.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [interprétation de l'anglais] : Merci, Monsieur le Président. Le secrétariat sera bientôt prêt à vous distribuer les propositions qui ont été faites pour modifier le document L.279 auquel j'ai fait référence tout à l'heure. Nous aurions besoin cependant de davantage de temps avec votre permission, Monsieur le Président, et avec la permission du Sous-Comité, nous vous proposons de suspendre la séance pour 15 minutes, si vous êtes d'accord, bien sûr.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : S'il n'y a pas d'objections, pas d'observations, je suspends la séance pour 15 minutes.

*La séance est suspendue à 15 h 51 ;
elle est reprise à 16 h 40.*

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs, nous allons maintenant examiner de nouvelles propositions et je vais donner la parole au secrétariat qui va vous expliquer un petit peu les propositions qui ont été faites. Le secrétariat.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Vous vous en souviendrez, Mesdames et Messieurs, nous devons revenir au document L.279. Il s'agit de la première partie de notre projet de rapport. Il y a une question qui restait en suspens au titre de ce document. Le secrétariat a mené des consultations et après ces consultations, le secrétariat va faire la proposition suivante. Il s'agit d'une proposition d'amendement au paragraphe 32, le paragraphe 32 du document L.279. Nous dirions la chose suivante. Je vais vous en donner lecture dans sa totalité :

“Le Sous-Comité a reçu des informations sur les efforts que faisait l'organisation intergouvernementale EUTELSAT pour éliminer les parasites brouillant la télédiffusion et la radiodiffusion de chaînes par les satellites d'EUTELSAT, et de la décision prise par le Conseil de radioréglementation de l'Union internationale des télécommunications, l'UIT, le 26 mars 2010. Certaines délégations ont exprimé leur vive inquiétude quant aux parasites brouillant les signaux des satellites et ont fait référence à la pertinence de cette question par rapport au point 5 de l'ordre du jour.”

Voilà, c'est tout. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci au secrétariat. Merci pour vos explications. Y a-t-il des observations dans la salle ? Non, cela ne semble pas être le cas. *Ce paragraphe est donc adopté.*

Le secrétariat, s'il vous plaît, poursuivez.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Le secrétariat vous renvoie maintenant au document L.279/Add.1. On nous a, en effet, rappelé qu'une délégation ou des délégations avaient proposé de rajouter un paragraphe à la section 8 sur le renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial. On dirait :

“Le point de vue a été exprimé qu'un centre régional pour la formation dans le domaine de la science et de la technologie spatiale à

l'intention des pays arabophones devrait être mis en place.”

Voilà la proposition. Ce paragraphe figurerait dans le VIII du renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial. Le secrétariat est en train de voir où est-ce qu'on pourrait le placer. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci le secrétariat. Y a-t-il des observations sur cette proposition ? Non. *Adopté.*

Le secrétariat, poursuivez. Il y a d'autres suggestions, je crois.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Nous en avons maintenant terminé avec l'adoption de la première partie du rapport, le document L.279, la deuxième partie du rapport, L.279/Add.1, ainsi que la troisième partie. Donc nous en avons terminé avec les documents L.279, L.279/Add.1 et L.279/Add.2, avec ces trois documents.

Demain matin, les délégations seront saisies du projet de rapport de la présidence du groupe de travail sur les législations spatiales nationales, le groupe de travail sur le point 12 de l'ordre du jour. Le groupe de travail va se réunir demain matin pour examiner et adopter ce rapport et, à la suite de cette réunion, la plénière se réunira pour adopter les parties restantes du rapport. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci au secrétariat pour ces explications. Y a-t-il d'autres observations ? Non, pas d'observations. Je vais lever la séance.

Avant de ce faire, je tiens à vous informer, Mesdames et Messieurs, du programme de travail pour demain. Nous reprendrons demain matin à 10 heures. Je lèverai la séance en plénière pour que, comme vous l'a expliqué le secrétariat, le groupe de travail sur le point 12 puisse se réunir et adopter son rapport.

Ensuite, nous reprendrons en plénière pour continuer et conclure l'examen du point 12 de l'ordre du jour. Ensuite, nous procéderons à l'adoption des parties restantes du rapport du Sous-Comité juridique.

Je voudrais savoir s'il y a des questions ou des observations sur ce programme de travail pour demain. Non, cela ne semble pas être le cas.

La séance est donc levée. Nous reprendrons demain matin à 10 heures. Merci beaucoup pour votre attention, Mesdames et Messieurs.

La séance est levée à 16 h 48.

